

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- ↳ sur les analyses extra-financières d'Ethifinance pour les petites et moyennes entreprises françaises
- ↳ mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Les émetteurs font l'objet d'une notation extra-financière sur la base de 4 thèmes (Gouvernance, Social, Environnement, Parties Prenantes externes (clients et fournisseurs) pour lesquels sont définis plus de 140 critères d'analyse. Plus de 90 de ces critères, les plus pertinents et significatifs au regard des risques et opportunités à mesurer, sont notés et entrent, de manière « équipondérée », dans la note globale ESG de l'entreprise. Le résultat final de la notation sur 100 est ensuite basé sur 20.

Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

Les risques climatiques et les indicateurs d'impacts environnementaux sont calculés sur 100% des sociétés en portefeuille à partir des données Trucost.

Dans l'univers de 250 titres, le filtre ISR permet de le réduire à environ 150 valeurs éligibles dans le portefeuille.

Note ISR du portefeuille

Au 31 mars 2022

PALATINE FRANCE MID CAP : 15,06 / 20

CAC MID 60 NR : 14,90 / 20 (périmètre 99,00%)

Couverture du portefeuille par une agence de notation	99,00%
% des encours du portefeuille dont la note ISR < à 10/20	0,84%
% d'émetteur dans le portefeuille dont la note ISR <10/20	0,00%

Historisation des notes

Note Juin 2021	Note Sept. 2021	Note Déc. 2021	
14,56/20	14,63/20	15,11/20	

Commentaire extra-financier

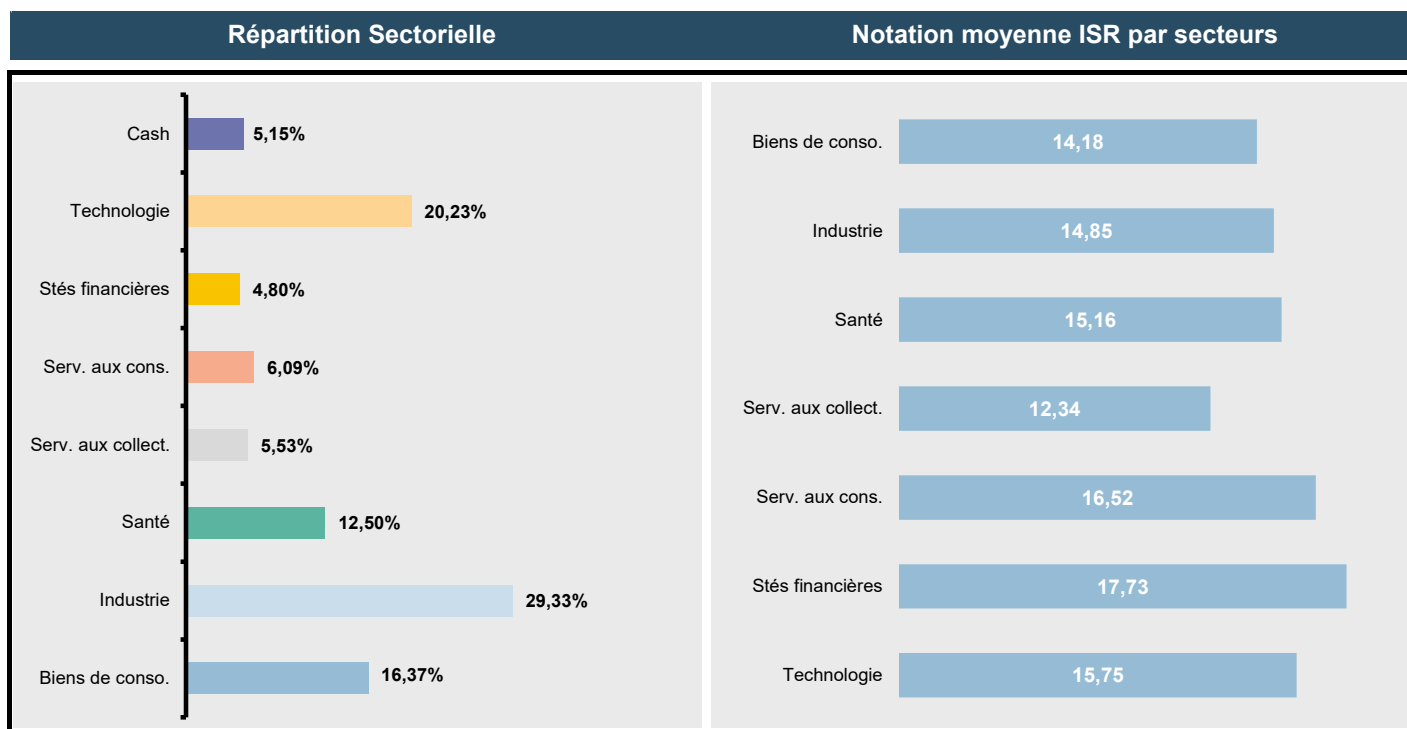
ACHATS : **PLASTIC OMNIUMSE** : la société s'engage formellement à garantir un environnement de travail sûr et son engagement porte désormais sur l'ensemble de ses responsabilités et comprend des objectifs quantitatifs. Elle s'appuie sur des systèmes de santé et de sécurité certifiés et sur des mesures étendues de lutte contre le stress. Tous les indicateurs clés de performance connexes affichent une tendance positive sur cinq ans. La gestion des impacts environnementaux liés à l'utilisation et à l'élimination des produits, qui est une question clé du secteur, est mieux prise en compte par la société, qui a désormais alloué des moyens importants pour réduire les impacts environnementaux liés à l'utilisation de tous ses produits. En outre, la société rend désormais compte des moyens importants mis en œuvre pour réduire l'impact environnemental lié à l'élimination de ses produits.

REMY COINTREAU SA : la société affiche désormais une stratégie de gestion environnementale solide, soutenue par des objectifs et des mesures quantifiés pour tous les enjeux, y compris un système de surveillance de ses émissions atmosphériques. En outre, les indicateurs clés de performance (ICP) publiés par la société affichent des tendances mitigées. Remy Cointreau s'engage désormais de manière officielle à respecter les droits fondamentaux du travail, en s'appuyant sur des audits internes réguliers. Cependant, l'entreprise ne rend toujours pas compte des mesures mises en place pour informer les employés de leurs droits syndicaux.

VENTES : **REXEL** : le responsable de la RSE rend compte directement au PDG, et la plupart des questions de RSE seraient discutées lors des réunions du conseil d'administration. En outre, le contrôle interne semble couvrir les risques pertinents en matière de RSE. Par ailleurs, la stratégie de la société en matière de RSE a été présentée aux actionnaires et les objectifs de performance en matière de RSE sont désormais pris en compte dans la détermination de la rémunération des dirigeants. Rexel publie des mesures étendues et complètes pour soutenir son engagement formalisé en faveur du développement social et économique et sa stratégie de gestion des contributions aux causes d'intérêt général, respectivement. En outre, la société rend compte des indicateurs clés de performance (KPI) relatifs aux causes d'intérêt général.

HEXAOM : seuls 38 % des membres du conseil d'administration sont considérés comme indépendants et ils sont élus tous les quatre ans. Cependant, la diversité du conseil d'administration semble être solide et des réunions régulières sont tenues avec un taux de présence de 95,24%. Le comité d'audit joue un rôle complet dans la supervision des contrôles internes et externes. Le système de contrôle interne semble couvrir la plupart des risques RSE inhérents aux activités de la société. La société semble surveiller l'équilibre entre les sexes et indique qu'elle collabore avec des organisations pour embaucher des personnes handicapées et exclues socialement. Personnes handicapées et exclues socialement. En termes d'indicateurs clés de performance (ICP), la société publie désormais la proportion de employés handicapés dans l'effectif total, ce qui montre une tendance positive au cours des deux dernières années.

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022



Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
SOPRA GROUP	France	Technologie	4,15%	17,40 / 20
ALTEN	France	Technologie	4,06%	16,80 / 20
GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	France	Industrie	3,99%	15,80 / 20
LA FRANCAISE DES JEUX FDJ	France	Services aux consommateurs	3,98%	17,00 / 20
NEXANS	France	Industrie	3,93%	16,80 / 20

Les indicateurs d'impact

Au 31 mars 2022

		OPC	Benchmark
EMPREINTE CARBONE (A)	CARBON TO REVENUE (tonnes CO2e/EUR mn) (Scope 1, 2 & 3 Upstream et downstream)	4 115,57*	2 083,76*
	CARBON FOOTPRINT (Weighted Average Carbon Intensity)	2 212,98*	1 557,52*
	GREEN POWER GENERATION SHARE (% of GWh from renewables)	100,00*	79,51*
	FOSSIL FUEL EXPOSURE (% of Portfolio value exposed to fossil fuel activities)	0,00*	20,49*

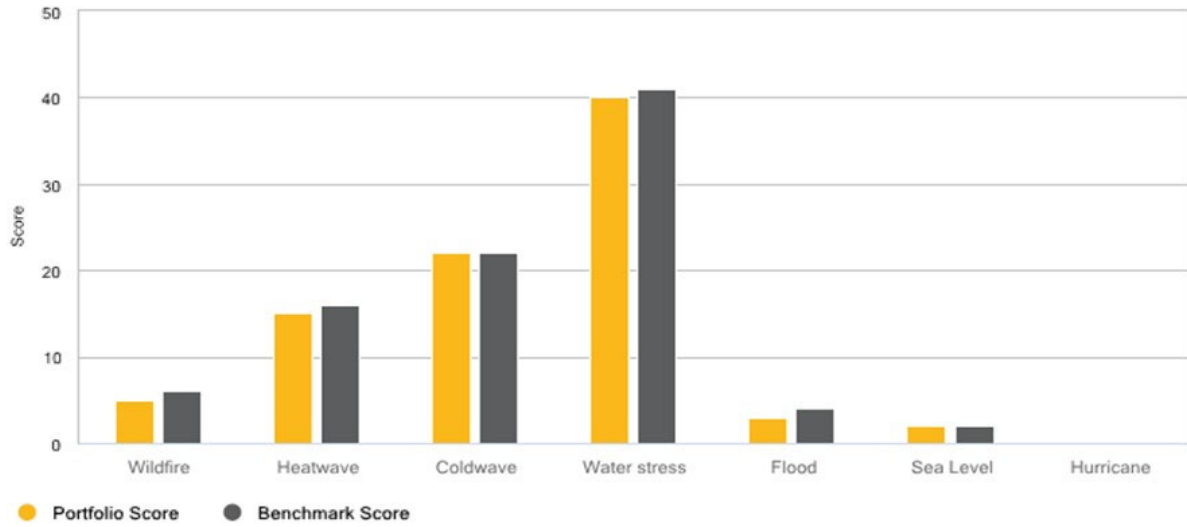
(1) Données TRUCOST

* Périmètre 100,00%

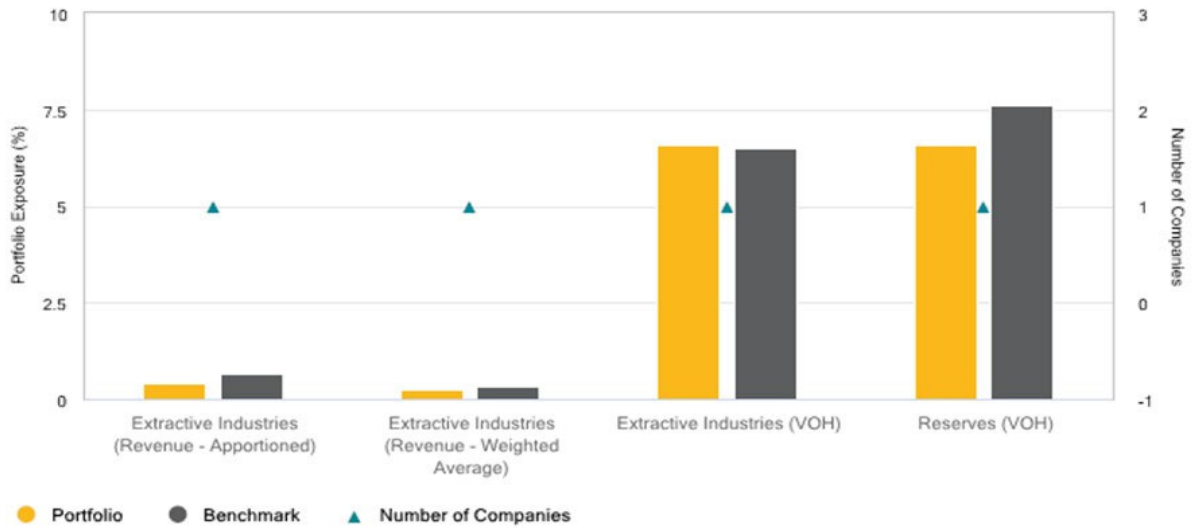
Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Les indicateurs de risques climatiques (Source : TRUCOST)

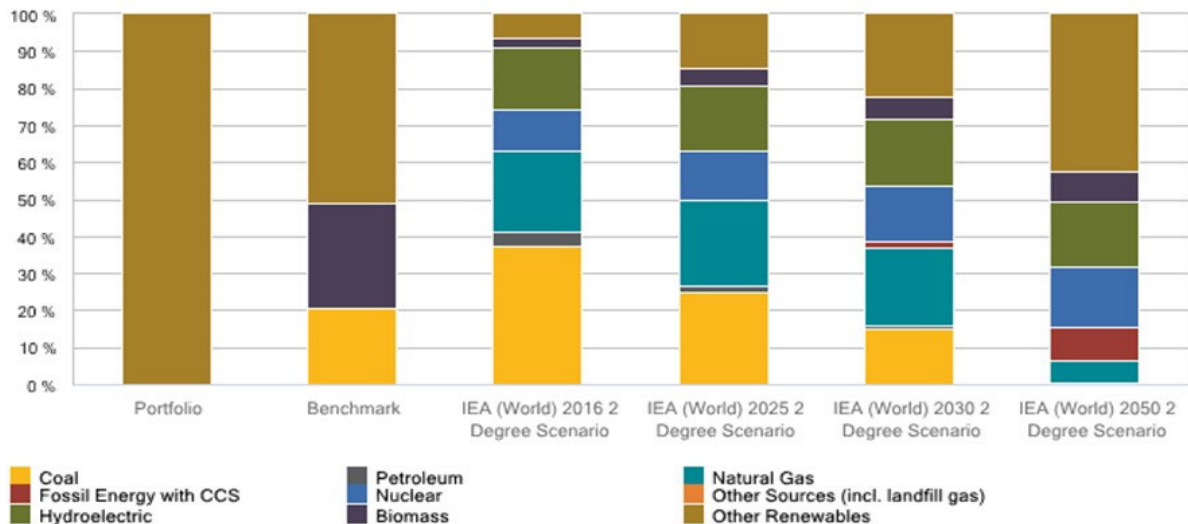
Risques Physiques : prévisions à l'horizon 2050
(Score par type de risque avec un scénario du type "risques élevés")



Risques de transition : Exposition aux secteurs extractifs et à leurs réserves



Trajectoire 2 degrés : Alignement avec des scénarios 2 degrés de l'IEA (International Energy Agency) sur différents horizons de temps



Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Méthodologie

(A) L'EMPREINTE CARBONE :

1. Émissions carbone par million d'euros investis (émissions financées en tonne CO₂e/million EUR) :

Les émissions directes et indirectes de GES de premier niveau attribuées au portefeuille par million d'EUR investis dans le portefeuille. La contribution de chaque participation aux émissions de carbone réparties du portefeuille est calculée sur la base de la participation au capital. La valeur des émissions financées par million d'euros investis est la somme de ces contributions, normalisée par le total des actifs sous gestion du fonds.

2. L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure également via l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (*Carbon Footprint*). C'est un ratio (1 somme divisée par 1 somme) avec comme :

- Numérateur : la somme des émissions carbone détenues.
Par émissions carbone détenues, nous entendons la somme des émissions carbone que Palatine s'est vu attribuée en fonction de son taux de détention du capital. Par exemple, si Palatine détient 1% du capital de Royal Dutch Shell alors Palatine se verra attribuée 1% des émissions carbone annuelles de Royal Dutch Shell
- Dénominateur : la somme des chiffres d'affaires détenus en portefeuille (on applique le même principe d'Égalité devant la détention : si Palatine détient 1% de Shell alors Palatine se verra attribuée 1% du chiffre d'affaires de Shell). Il s'agit ici d'une méthode de mesure d'empreinte recommandée par le GHG Protocol. On obtient alors un ratio tonnes d'équivalent CO₂ émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré au sein du fonds. On a ici un indicateur qui reflète l'empreinte en termes d'activité (le chiffre d'affaires reflétant l'activité d'une entreprise). Il permet de regarder l'empreinte sous l'angle de l'efficacité opérationnelle et en même temps sous l'angle de la contribution en absolue au changement climatique (car le taux de détention du capital est pris en compte).

Pour la contribution à la transition énergétique, on distingue 2 indicateurs :

- Pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (*Green Power Generation Share*)
- Exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz (*Fossil Fuel Upstream Exposure*)

L'idée ici est de compléter la mesure de l'empreinte carbone (qui rassemble tous les secteurs en portefeuille) par des mesures spécifiques aux 3 secteurs clefs de la transition énergétique : Utilities, Energy et Coal Mining (Materials).

Pour calculer le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable, nous analysons chaque entreprise qui produit de l'électricité (+ chaleur/vapeur) et nous en déduisons la part de la production qui vient des énergies renouvelables. Nous classifions comme renouvelables les sources d'énergie suivantes : solaire, éolien, géothermie, hydro, marémotrice. Nous appliquons alors le même principe d'égalité devant la détention : si Palatine détient 1% d'ENGIE alors Palatine se verra attribuer 1% de la production d'électricité renouvelable d'ENGIE. Si l'on effectue la somme de tous ces GWh détenus pour chaque Utilities en portefeuille, on obtient la production d'électricité renouvelable (Gwh).

Si l'on divise la somme de ces GWh renouvelables détenus par la somme des GWh totaux détenus (i.e. en incluant la biomasse, le nucléaire et les énergies fossiles) on obtient le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (encore appelée la part verte). Plus la part verte est élevée, plus le portefeuille contribue à la transition énergétique et écologique.

Pour calculer l'exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz, il s'agit d'identifier le poids du portefeuille qui est exposé (peu importe le degré d'exposition) dans l'extraction de pétrole, gaz et charbon et aux activités de support à l'extraction. A partir du moment où une entreprise dérive 0.001% de son chiffre d'affaires dans les énergies fossiles alors elle sera identifiée comme étant impliquée.

100,00% de couverture pour le fonds Palatine France Mid Cap et 100,00% de couverture pour le CAC MID 60 NR (Benchmark).

Le périmètre des émissions est : Scope 1 + First Tier Indirect. Le First Indirect correspond à tout le Scope 2 + la partie la plus directe du Scope 3 amont. En d'autres termes, le First tier indirect correspond aux fournisseurs directs y compris les fournisseurs d'électricité (Scope 2), les compagnies aériennes et taxis (voyages d'affaires) etc.

(B) INDICATEUR DE DROITS HUMAINS :

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Méthodologie (suite)

(C) INDICATEURS DE RISQUES CLIMATIQUES :

1. Risques physiques :

- **Scores d'exposition aux risques physiques au niveau du portefeuille**

Les scores au niveau du portefeuille sont calculés sur la base d'une moyenne pondérée. Il s'agit de la somme des scores de risques physiques de chaque entreprise, multipliée par leur poids dans le portefeuille.

- **Notation de l'exposition aux risques physiques au niveau de l'entreprise**

Si des données sur les actifs sont disponibles pour l'entreprise, le score au niveau de l'entreprise pour chaque type de risque représente la moyenne des scores au niveau des actifs. Si seule la localisation du siège social est disponible, le score au niveau de l'entreprise est une combinaison du score de risques physiques pour le siège social de l'entreprise et d'une moyenne pondérée par les revenus du score moyen de risques physiques dans les pays dans lesquels l'entreprise génère des revenus. Ce dernier est calculé en multipliant la part des revenus de l'entreprise par pays (en pourcentage des revenus totaux) avec le score de risques physiques moyen pour chaque pays.

Le score de risques physiques du siège est pondéré à 20% et le score basé sur la part de revenu est pondéré à 80% du score final de l'entreprise.

- **Types de risques :**

- **Cadre d'évaluation des incendies de forêt (Wildfire)** : Risque de survenue d'un incendie de forêt en fonction de la zone modélisée de végétation brûlée.
- **Cadre d'évaluation des vagues de chaleur (Heatwave)** : L'occurrence de périodes de chaleur extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de chaleur excessive.
- **Cadre d'évaluation des vagues de froid (Coldwave)** : L'occurrence d'un froid extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de froid excessif.
- **Cadre d'évaluation du stress hydrique (Waterstress)** :
- **Cadre d'évaluation des inondations (Flood)** : Le risque d'inondation pluviale et fluviale à un endroit donné au cours d'une année donnée.
- **Cadre d'évaluation de l'élévation du niveau de la mer (Sea Level)** : Le risque d'inondation côtière et d'inondation permanente dû à l'élévation du niveau de la mer à un endroit donné pour une année donnée.
- **Cadre d'évaluation des ouragans (Hurricane)** : Indice composite représentant l'incidence historique et la gravité/force de l'activité des ouragans, typhons ou cyclones à un endroit donné.

2. Risques de transition :

Exposition aux industries extractives et à leurs réserves : Industries extractives (Exposure to Extractive Industries & Reserves: Extractive Industries).

Exposition du portefeuille (%) ou nombre de sociétés dont le revenu moyen pondéré est supérieur à 0 % dans un ou plusieurs des secteurs suivants :

- Exploitation souterraine de charbon bitumineux
- Exploitation à ciel ouvert de charbon bitumineux et de lignite
- Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
- Extraction de sables bitumineux
- Extraction de gaz naturel liquide
- Forage de puits de pétrole et de gaz
- Activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières

3. Alignement avec une trajectoire 2 degrés :

Alignement ponctuel de 2 degrés : IEA (World) Scénario à 2 degrés :

Ce graphique permet de comparer le mix de production du portefeuille à celui de la zone géographique concernée en 2016 et à son mix de production futur dans un scénario conforme à 2 degrés en 2025, 2030 et 2050. Le contenu du graphique a été préparé par S&P Trucost avec des données dérivées des Scénarios 2 Degrés développés par l'Agence Internationale de l'Energie (IEA).

Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PAM, VIGEO, TRUCOST.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 86 rue de Courcelles 75008 PARIS - 950 340 885 RCS PARIS

Une société du groupe BPCE

Site Internet : www.palatine-am.com - e-mail : Reporting@palatine-am.com - Tél : 01-55-27-96-29 ou 01-55-27-94-26